



La fonction Assistant Club

Formation fédérale à l'animation bénévole, elle permet d'assister les titulaires de CQP/BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS lors des cours de Judo en club. L'assistant club ne peut pas enseigner en autonomie pédagogique. Il a 10 heures annuelles de formation continue à faire au sein de l'IRFEJJ pour conserver la qualification.

Organisation pédagogique

- Plusieurs sites de formations au choix du stagiaire sont possibles en fonction du nombre de candidat par sites. Des regroupements de sites sont effectués dans certains cas.

30 heures minimum de formation en centre de formation et 50 heures en structure d'accueil sous la tutelle d'un tuteur pédagogique (professeur du club)

Calendrier

- Fin des inscriptions : 25/09/2020
 - Début de la formation: octobre/novembre 2020 calendrier fourni par les Comités départementaux.
 - Fin de la formation : 04/07/2021
- Les dates sont valables pour tous les sites de formation

Conditions d'accès

- Cadet 1^{ère} année
- Être titulaire de la ceinture marron
- Être licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours
- Être titulaire d'un passeport sportif en cours de validité
- Être présenté(e) par le Président et le Professeur du club où le candidat est licencié

Coût de la formation

- Coût de la formation : 200€

Financements envisageables

- Aides possibles pour les demandeurs d'emploi par le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes ou pôle emploi (sous réserve d'acceptation)
- Aides possibles pour les salariés via les OPCO

Nous contacter : formation@aurjudo.com

Thomas RIOS: 06 73 53 12 69

Marc PERARD: 06 85 54 86 20



**Assistant Club
Judo- Jujitsu**

Session 2020-2021